COMMENT LE FSL ACCÈS PEUT-IL VOUS AIDER ?

LA GARANTIE FINANCIÈRE

Le propriétaire/bailleur demande au locataire un garant, qui s'engage à régler le loyer en cas d'impayés.

→ *Le FSL peut se porter garant pour vous et régler les loyers impayés.*

LE DÉPÔT DE GARANTIE

Il équivaut à un mois de loyer sans les charges.

→ **Le FSL Accès peut vous aider pour le paiement du dépôt de garantie. Cette aide est versée directement au propriétaire/bailleur.**

LE 1ER MOIS DE LOYER

Il n'est pas forcément couvert par une aide au logement.

→ **Le FSL Accès peut vous aider à régler cette dépense avec le dispositif « prorata de l'aide au logement ».**

L'ASSURANCE HABITATION

Elle est impérative.

→ **Le FSL Accès peut vous aider si vous n'êtes pas déjà locataire ou propriétaire avec l'aide « assurance habitation ».**

LES FRAIS D'AGENCE

Ils peuvent vous être facturés par l'agent immobilier.

→ **Le FSL Accès peut vous aider avec l'aide « frais de mise en location ».**

Ces aides sont soumises à conditions de ressources *après étude de votre situation dans votre futur logement et sont mobilisables après les aides d'ACTION LOGEMENT.*

ENTRER DANS UN LOGEMENT DU PARC PRIVÉ : LES 5 ÉTAPES POUR BÉNÉFICIER DU FSL ACCÈS

Locataire parc privé

1 J'ai trouvé un logement dans le parc privé

Je peux faire ma demande de FSL accès, voir étape 2 et suivantes.

2 Je récupère le formulaire « FSL accès parc privé »

- Soit dans une **Maison du Département** : il en existe 13 en Isère, si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur www.isere.fr, rubrique e-services/annuaires.
- Soit dans un **Service Local de Solidarité,** si vous ne connaissez pas le SLS dont vous dépendez, rendez-vous sur www.isere.fr, rubrique e-services/annuaires (les centres médico-sociaux).
- Soit en le téléchargeant sur www.isere.fr, rubrique aide et subventions (aides sociales).

3 Je fais compléter le formulaire

- par mon propriétaire
- ou par l'agence

4 Je prépare mes pièces justificatives

- Formulaire descriptif logement
- Pièces d'identité ou titre de séjour du ou des futurs titulaires du bail,
- Livret de famille,
- Dernier avis d'imposition,
- Ressources du ou des futurs titulaires du bail des 3 mois précédent la demande,
- Notification de droits CAF ou MSA,
- Estimation aide au logement, si possible,
- Dernière quittance de loyer et attestation de loyer à jour,
- Décision Banque de France, protocole Borloo ou plan d'apurement d'une dette de loyer,
- Demande d'aide au logement avec versement au tiers rempli par le bailleur en accord avec le propriétaire,
- Relevé d'Identité Bancaire du propriétaire ou l'agence,
- Devis d'assurance habitation et RIB du ménage (si demande d'assurance habitation)

5 Je prends rendez-vous pour faire ma demande

- Soit dans une **Maison du Département** : si vous ne connaissez pas la Maison du Département dont vous dépendez, rendez-vous sur www.isere.fr, rubrique e-services/annuaires.
- Soit dans un **Service Local de Solidarité,** si vous ne connaissez pas le SLS dont vous dépendez, rendez-vous sur www.isere.fr, rubrique e-services/annuaires (les centres médico-sociaux).

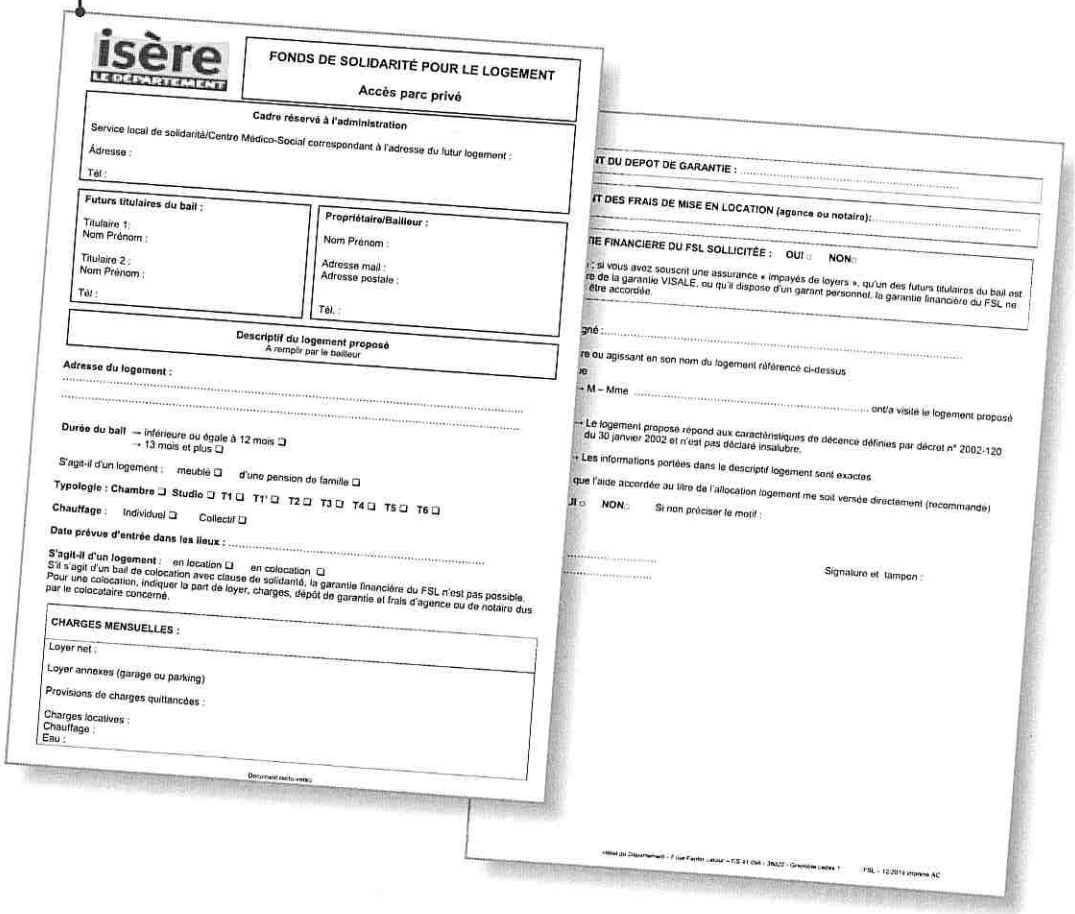

isère LE DÉPARTEMENT

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

Accès parc privé

Cadre réservé à l'administration

Service local de solidarité/Centre Médico-Social correspondant à l'adresse du futur logement :

Adresse :

Tél :

Futurs titulaires du bail :

Titulaire 1 :
Nom Prénom :

Titulaire 2 :
Nom Prénom :

Tél :

Propriétaire/Bailleur :

Nom Prénom :

Adresse mail :
Adresse postale :

Tél. :

Descriptif du logement proposé
A remplir par le bailleur

Adresse du logement :

Durée du bail → inférieure ou égale à 12 mois ❑
→ 13 mois et plus ❑

S'agit-il d'un logement : meublé ❑ d'une pension de famille ❑

Typologie : Chambre ❑ Studio ❑ T1 ❑ T1' ❑ T2 ❑ T3 ❑ T4 ❑ T5 ❑ T6 ❑

Chauffage : Individuel ❑ Collectif ❑

Date prévue d'entrée dans les lieux :

S'agit-il d'un logement : en location ❑ en colocation ❑
S'il s'agit d'un bail de colocation avec clause de solidarité, la garantie financière du FSL n'est pas possible.
Pour une colocation, indiquer la part de loyer, charges, dépôt de garantie et frais d'agence ou de notaire dus par le colocataire concerné.

CHARGES MENSUELLES :

Loyer net :

Loyer annexes (garage ou parking)

Provisions de charges quittancées :

Charges locatives :
Chauffage :
Eau :

Signature et tampon :